PROGRAMME FORMATION CONTINUE

Actualisation sur Les baux commerciaux

Renseignements :

ERAGE – Champagne-Ardenne
Maison de l'Avocat
17 bis Place du Chapitre
51100 REIMS

Contact : Léa ALLAIRE
Tel : 06.82.63.39.18
champagne-ardenne@erage.eu

Date
Le 17/11/2026
Aucune diffusion en différé n'est prévue.

Horaires
De 9h00 à 13h00 (heure de GUYANE)
De 13h00 à 17h00

Lieu de la formation - CLASSE VIRTUELLE
En distanciel via Zoom
Le lien de connexion sera envoyé aux participants, par l'ERAGE, la veille de la formation. Vérifiez votre boîte de spams si vous ne l'avez pas reçu.

Intervenant(s) :

Monsieur Nicolas TURC, Chargé d'enseignement à la Faculté de Droit de Montpellier et formateur ; Responsable juridique - Appart'City

Durée :
4 heures

Spécialisation(s) :
Droit commercial, des affaires et de la concurrence
Droit immobilier

Niveau(x) :
4- Tout avocat

Conditions générales
Règlement intérieur
et inscription :
https://www.eda-guyane.fr

Prérequis : Aucun prérequis

Méthode pédagogique : Formation associant aspects théoriques et pratiques (exemples concrets, échanges, ...), exposé théorique.

Support remis : Dossier pédagogique PDF, élaboré par les intervenants.

Personnes en situation de handicap : Merci de nous contacter

Formation limitée à : 200 personnes

Evaluations :
1. Durant la formation, évaluation des acquis :
☒ **Quiz - QCM - test** / ☒ **Tours de table ou entretiens**/ ☐ Étude de cas - simulation - mise en situation
2. Questionnaire de satisfaction à l'issue de la formation

Objectifs de la formation :
CLASSE VIRTUELLE

- Être à jour des dernières évolutions législatives et règlementaires,
- Connaître et maîtriser les jurisprudences récentes,
- Bénéficier de rappels théoriques adaptés aux dernières évolutions jurisprudentielles,
- Mieux comprendre la matière grâce à des temps d'échanges avec le formateur et les participants.

Programme de la CLASSE VIRTUELLE :

I. Évolutions législatives et réglementaires

- Rappels théoriques
- Actualisation

II. Jurisprudences récentes par thèmes

- Les conditions d'accès au statut
- Les travaux
- Les charges
- Le loyer
- Le loyer de renouvellement
- La circulation du droit au bail
- Les contrats analogues (bail dérogatoire, convention d'occupation précaire…)
- L'indemnité d'éviction
- Thèmes divers

Tarif avocat et autre public	100,00 €
Tarif jeune Barreau	80,00 €

Cette formation est susceptible d'être intégralement prise en charge par le FIF PL en individuel, pour les avocats libéraux de plus d'une année d'exercice. Faites votre demande auprès de l'organisme.

CLASSE VIRTUELLE :
· Le lien de connexion sera envoyé aux participants, par l'ERAGE, la veille de la formation. Vérifiez votre boîte de spams si vous ne l'avez pas reçu
· **Avertissements** : Avant toute connexion : merci de vérifier que vous êtes bien identifié avec vos Prénom et NOM, à défaut : nous ne pourrons pas éditer votre attestation de présence
· Les connexions à partir de l'étranger ne sont pas autorisées
· FAQ formation sur ZOOM : https://www.erage.eu/wp-content/uploads/2022/06/FAQ-ZOOM.pdf
· Aucune diffusion en différé n'est prévue.

ontact en cas de problèmes techniques : Cléo SEMONIN – crfpaguyane@gmail.com – 06 94 437 436